

## Perte de votre mot de passe

### Personnels UPJV

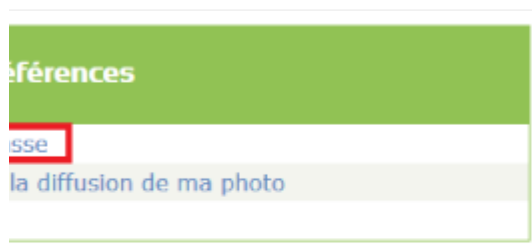
---

Un mot de passe vous a été attribué, nous vous invitons vivement à le modifier à partir de l'ENT de l'UPJV <http://www.u-picardie.fr/ent> - (menu "Préférences", rubrique "mot de passe").

Renseignez votre mot de passe actuel, puis saisissez une première fois votre nouveau mot de passe et confirmez-le en le ressaisissant dans le champ "Confirmation du nouveau mot de passe".

**Vous devez saisir un minimum de 8 caractères.**

Un test de complexité est réalisé sur votre nouveau mot de passe, le score vous est communiqué à titre informatif.



Identifiant de messagerie :

Ancien mot de passe :

Nouveau mot de passe :

Confirmation du nouveau mot de passe :

*NOTE SUR LA SÉCURITÉ : Il est important de ne jamais transmettre vos identifiants (nom d'utilisateur, votre mot de passe) pour quelques raisons que ce soit, ces informations vous sont confiées. Conformément à la loi "informatique et libertés", vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux informations qui vous concernent. L'arrêté concernant les ENT est consultable sur le site de l'UPJV.*

[modification de votre mot de passe dans l'ENT](#)

### Étudiants UPJV

---

**En cas de perte de votre mot de passe :** vous pouvez le réinitialiser en suivant la [procédure d'activation du compte mail UPJV](#).

